

This is a pre-print of an interview with Dominique Berns published in Le Soir, p 15, on April 20, 2020

Ne nous laissons pas tracer sans savoir pourquoi

I Intro : Pour lutter contre la propagation du Covid-19, des applications de « traçage », via les smartphones, sont actuellement développées ou déjà utilisées un peu partout sur la planète. La Belgique y pense également. Comme nous l'expliquions dans nos éditions de vendredi, la mise en place de ce type d'application ne fait pas l'unanimité. Ce week-end, près de 100 professeurs d'université, largement du nord du pays, ont réclamé, dans une lettre ouverte au gouvernement, la tenue urgente d'un débat public. Nos lecteurs trouveront le texte intégral sur notre édition numérique. Axel Gosseries, professeur à l'UCLouvain, qui a réfléchi avec son collègue Olivier Pereira à ces questions, explique ce qui l'a poussé à signer le texte.

Q : « La question fondamentale se pose de savoir si l'application est nécessaire », écrivez-vous dans votre Lettre ouverte. Doutez-vous de l'efficacité d'une telle technologie ?

R : Si on ne dépiste pas massivement, le traçage ne sert quasi à rien. Mais même dans ce cas, il y a des doutes sérieux. Le virologue Marc Wathélet nous dit que le mode de transmission dominant du virus se ferait par des personnes asymptomatiques sous forme d'aérosols, des minuscules particules qui peuvent rester en suspension et bouger dans l'air pendant plusieurs heures. S'il a raison, quelle est la pertinence d'un traçage de contact par bluetooth d'une portée de quelques mètres ? Si vous marchez en rue d'un bon pas, vous parcourez 80 mètres ... à la minute. Il faudrait donc re-tracer un rayon de contacts de plusieurs centaines de mètres. Ceci inclurait beaucoup trop de personnes, dont peu risquent d'avoir été effectivement contaminées.

Q : On comprend bien, comme le montre l'exemple de Singapour, qu'une telle technologie ne peut être efficace que si elle est largement partagée. A défaut d'une adhésion massive des citoyens, il n'y aurait donc guère de choix : soit abandonner l'idée, soit la rendre obligatoire. Une telle décision serait inacceptable, selon vous ?

R : Nous sommes désinvoltes et naïfs par rapport à la protection de nos données privées. Cette pandémie souligne la vulnérabilité de nos systèmes de production et de santé. Mais les gesticulations d'un Orban ou d'un Trump doivent aussi nous garder en alerte quant à la fragilité de nos libertés. Or, même les meilleures solutions techniques proposées ne sont pas exemptes de risques de désanonymisation.

Ceci dit, imaginons que le Dr Wathélet se trompe et qu'une telle app soit vraiment utile. Vu les coûts d'un dépistage massif, ce serait un complément précieux, même si le traçage n'est pas obligatoire. Resteraient alors les questions essentielles: Qui en assure le pilotage? Quelle information est collectée et combien de temps est-elle stockée? A qui donne-t-on accès? Et quels moyens humains et techniques pour garantir le respect de ces règles?

Q : Ne peut-on vous rétorquer que nos droits fondamentaux ne nous donnent pas le droit de contaminer les autres ?

R : Prendre au sérieux nos droits fondamentaux, c'est examiner si les atteintes qu'on envisage sont nécessaires et proportionnées. Le confinement a réduit notre liberté de mouvement ainsi que l'exercice d'autres libertés qu'elle facilite. C'était nécessaire. Mais la même question doit se poser pour les autres outils dont nous disposons : dépistage, quarantaine, traitement, vaccins,... Prenons le masque. La ministre nous dit le 5 avril que le port du masque n'a pas de sens scientifiquement puis un document « de consensus » publié le 14 avril recommande le port du masque dans les lieux publics, même si c'est un masque « fait maison ». Si l'on suit l'hypothèse du Dr. Wathélet, le port du masque obligatoire dans un bus ou un magasin me semble plus efficace et moins liberticide que la mise en place, même sur base volontaire, d'une « application corona ».